



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 45987

Texte de la question

M. Daniel Spagnou rappelle à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, qu'avec le Grenelle de l'environnement, la France est enfin entrée dans une dynamique d'action concrète et concertée en faveur du développement durable. Dans ses conclusions, le groupe 1 « Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie », a proposé de mettre en oeuvre un « plan national énergie solaire », visant à permettre l'émergence d'une filière industrielle française dans le secteur. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'ensoleillement annuel est un atout puisque le soleil brille 300 jours par an, et la transformation de l'énergie solaire en chaleur thermique ou en électricité est un enjeu d'avenir, tout comme cette volonté de transformer la vallée de la Durance, qui accueillera bientôt une usine de production de silicium, en la « vallée des énergies nouvelles ». La maturité de la technologie rend possible aujourd'hui l'exploitation à l'échelle industrielle en vue de la commercialisation de l'électricité ainsi obtenue, par le biais d'implantations de véritables centrales photovoltaïques pouvant atteindre des dizaines d'hectares. Rien que sur le département des Alpes-de-Haute-Provence, 900 hectares de projets de fermes photovoltaïques sont en attente d'instruction. Or, contrairement à l'éolien, la procédure d'autorisation d'urbanisme n'est pas encore clairement définie par l'État. Il est nécessaire que cette procédure établisse des critères d'éligibilité précis, qui prennent en compte les conséquences en termes d'impact visuel et d'emprise foncière et soucieux de ne pas dégrader des sites naturels ou des terres agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Spagnou](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45987

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3192

Question retirée le : 2 mars 2010 (Retrait pour cause de question identique)